



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 22 MARS 2021

N°2021-15

L'an deux mille vingt-un et le lundi vingt-deux mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 15/03/2021

Date d’Affichage : 15/03/2021

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absentes excusées : Mme Nathalie FILLATRE, donne son pouvoir à Mme Florence GUILLEMOTO, Mme Noëlla ROBIN, donne son pouvoir à Mme Christelle FROMENTEAU,

Secrétaire : Mme Valérie BRISSAUD,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Convention pour l’entretien et le contrôle des équipements incendie

Monsieur le Maire propose de confier au Syndicat Eaux de Vienne- Siveer, l’entretien et le contrôle des équipements de défense extérieure contre l’incendie.

Il propose de signer une convention correspondant à ces prestations pour une durée de 6 ans, à partir du 1^{er} Janvier 2021.

Le coût de la surveillance des équipements s’élève à 29€ HT par an et par hydrant.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à 12 voix + 2 pouvoirs pour et 1 abstention (A. Fresneau)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Syndicat Eaux de Vienne – Siveer dont un exemplaire est joint à la présente.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 22 mars 2021

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210322-D2021_15-DE
Regu le 23/03/2021